

Flèche Ardéchoise de la Tribune 2016

Souvenir Jean Mounier



Fédérale juniors
2 courses 1.14



ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Dimanche 10 avril
Prix
du Domaine Lou Capitelle
Contre-la-montre

Samedi 9 avril
Prix du Conseil Général
de l'Ardèche
Course en ligne

Dimanche 10 avril
Prix
de la Ville d'Aubenas
Course en ligne



REGLEMENT DES EPREUVES

Article 1. Organisation

La Flèche Ardéchoise de La Tribune est organisée, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme, par l'Union Cycliste Albenassienne place de la Gare 07200 Aubenas.

Téléphone: 04 75 93 82 04. Portable : 06 76 70 71 77 . E-mail : jeanpierre.chicouras@sfr.fr .

Elle se dispute les 9 et 10 avril 2016 en 2 épreuves distinctes.

Article 2. Participation

Les 2 épreuves sont inscrites au calendrier fédéral junior dans la classe 1.14.0. Elles sont ouvertes aux équipes de clubs, aux sélections départementales et régionales composées de coureurs junior. Le nombre de coureurs par équipe est de 5 maximum.

Article 3. Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 9 avril 2016 à partir de 11h à la maison de la pêche, avenue Paul Ribeyre à Vals les Bains. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se fait à la permanence de 11h à 13h le samedi 9 avril 2016.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des arbitres, est fixée à 13 heures 30 au même endroit.

Article 4. Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.487

Article 5. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'Union Cycliste Albenassienne au moyen de 2 voitures. Les équipes devront mettre des roues à disposition des 2 voitures.

Article 6. Arrivée au sommet

La règle des incidents dans les 3 derniers kilomètres (article 2.6.027 de la réglementation fédérale) ne s'applique pas sur les 2 épreuves, celles-ci n'étant pas une course à étapes.

Article 7. Bonifications

Il n'y aura pas de bonifications attribuées au cours des deux épreuves.

Article 8. Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des épreuves, les délais d'arrivée sont fixés comme suit :

Epreuve du 11 avril : Vals les Bains – Aubenas 8%

Epreuve du 12 avril : CLM 25%

Epreuve du 12 avril : Vogüé – Aubenas 8%

Les coureurs hors délais ou ayant abandonné le samedi pourront participer à l'épreuve du dimanche.

Article 9. Classements

Les classements suivants sont établis :

Classement individuel

Pour chacune des épreuves. Il n'y aura pas de classement général sur les 2 jours

Classement de la Montagne

Un classement de la Montagne est disputé pour chaque épreuve. Il est attribué les points suivants aux 3 premiers coureurs :

- 1^{ère} épreuve Vals les bains - Aubenas
- La Fontaine du Cade (4^{ème} catégorie) Km 14 : 3- 2 et 1 points
 - Le Razal (3^{ème} catégorie) Km 32,5 : 10- 6 et 2 points
 - Le Razal (3^{ème} catégorie) Km 74 : 5- 3 et 1 points
 - La Fontaine du Cade (4^{ème} catégorie) Km 97.5: 3- 2 et 1 points
- 2^{ème} épreuve Vogüé - Aubenas
- La Fontaine du Cade (4^{ème} catégorie) Km 4 : 3- 2 et 1 points
 - La Fontaine du Cade (4^{ème} catégorie) Km 33,5 : 3- 2 et 1 points
 - La Fontaine du Cade (4^{ème} catégorie) Km 63 : 3- 2 et 1 points

En cas d'aequo au classement de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1-nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

2-nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante

Pour bénéficier du classement de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 10. Liste des prix et primes

La Flèche Ardéchoise est dotée des prix et primes suivants :

1^{ère} épreuve grille de prix 540/20

2^{ème} épreuve grille de prix 540/20

Classement de la Montagne 1^{ère} épreuve 50 euros au premier

2^{ème} épreuve 30 euros au premier

Total des prix : 1160 Euros.

Article 11. Contrôle antidopage

Le règlement du contrôle antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à l'épreuve.

Le contrôle a lieu à l'arrivée du samedi à la Maison Associations place de la Gare à Aubenas,

à l'arrivée du contre la montre au Domaine Lou Capitelle à Vogüe,

à l'arrivée du dimanche à la Maison des Associations place de la Gare à Aubenas.

Article 12. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

A l'issue de la 1^{ère} épreuve : les 3 premiers de l'épreuve

le vainqueur du classement de la montagne

A l'issue de la 2^{ème} épreuve : le premier du contre la montre

les 3 premiers de l'après-midi

les 3 premiers de la journée

le vainqueur de la montagne de l'après-midi

Article 13. Pénalités

Le barème de pénalités de la Fédération Française de Cyclisme est le seul applicable

LES HOPITAUX

Centre hospitalier de l'Ardèche Méridionale 16, avenue de Bellande 07200 Aubenas

Téléphone : 04 75 35 60 60

PRIX DU CONSEIL GENERAL

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

Samedi 9 avril 2016



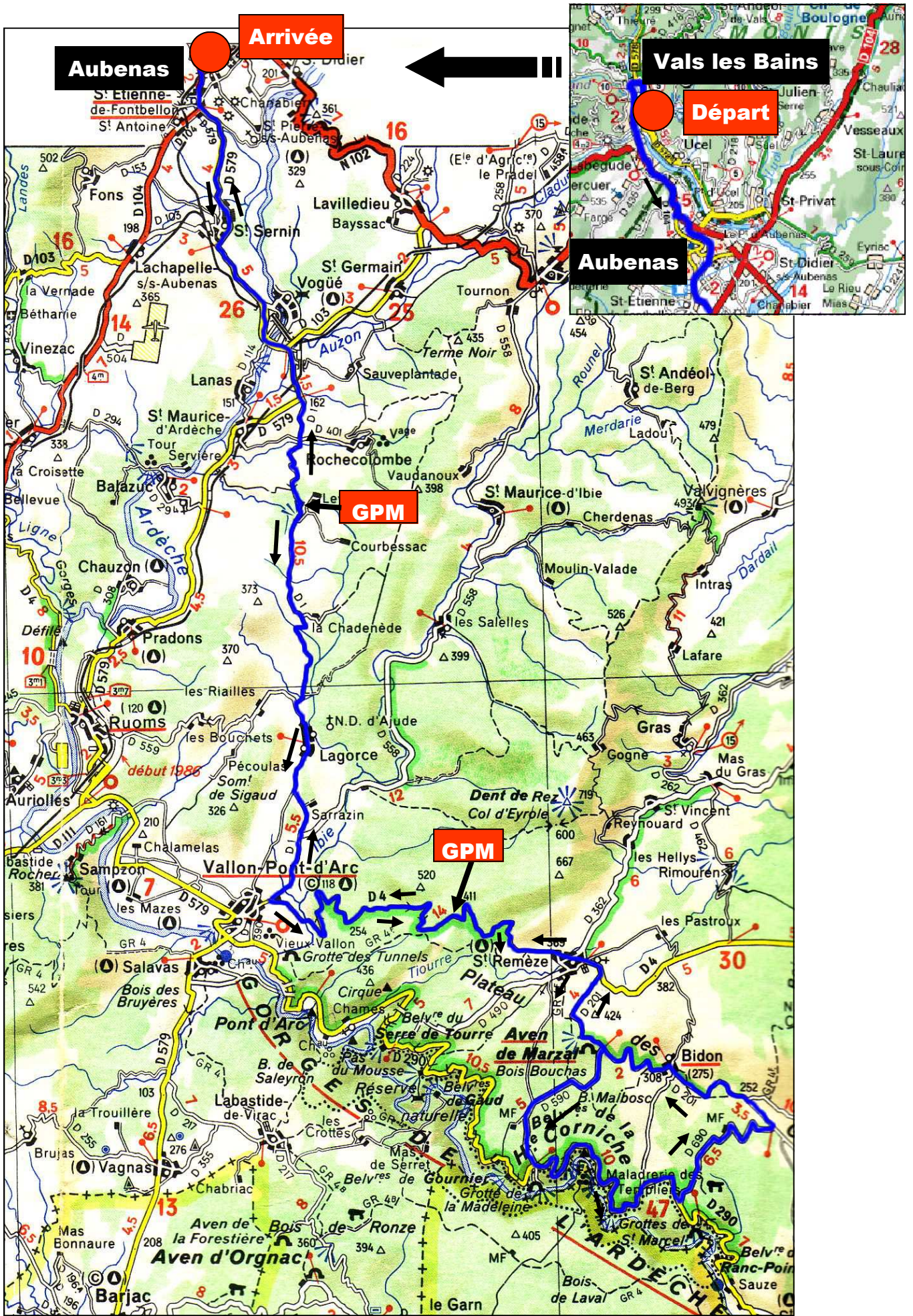
COURSE EN LIGNE VALS LES BAINS - AUBENAS

Localité	Km	Moyenne horaire		
		Cumul	40	45
Vals les Bains (départ fictif)	0	0	14:30	14:30
Labégude	2	2	14:33	14:32
Aubenas	4,5	6,5	14:39	14:38
St Etienne de Fontbellon	3	9,5	14:44	14:42
St Etienne de Fontbellon (départ réel)	0	0	14:44	14:42
St Sernin	4	4	14:50	14:48
Vogüé	4	8	14:56	14:53
La Fontaine du Cade GPM	6	14	15:05	15:01
Lagorce	7	21	15:15	15:10
Vallon Pont d'Arc	4,5	25,5	15:22	15:16
Le Razal GPM	7	32,5	15:32	15:26
St Remèze	5	37,5	15:40	15:32
Croisement D201 - D590	4	41,5	15:46	15:38
Croisement D290 - D290	5	46,5	15:53	15:44
Croisement D290 - D690	7	53,5	16:04	15:54
Bidon	10	63,5	16:19	16:07
St Remèze	6	69,5	16:28	16:15
La Razal GPM	4,5	74	16:35	16:21
Vallon Pont d'Arc	8	82	16:47	16:32
Lagorce	4,5	86,5	16:53	16:38
La Fontaine du Cade GPM	6,5	93	17:03	16:46
Vogüé	6	99	17:12	16:54
St Sernin	4	103	17:18	17:00
St Etienne de Fontbellon	4	107	17:24	17:05
Aubenas (Arrivée)	3	110	17:29	17:09

ZONE RAVITAILLEMENT A PIED:
Début de zone km 70 - Fin de zone km 71,5

- ◆ Parcours de 110 kilomètres en ligne
 - ◆ Départ 14 Heures 30
devant les Thermes à Vals les Bains
(départ réel St Etienne de Fontbellon)
 - ◆ Contrôle et signature de
13 Heures 45 à 14 Heures 15
au podium
 - ◆ Arrivée à Aubenas





Arrivée

Aubenas



Vals les Bains

Départ

Aubenas

GPM

GPM

GPM

PRIX DU DOMAINE LOU CAPITELLE



Dimanche 10 avril 2016



CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL RUOMS - SAMPZON



- ◆ Parcours de 6,1 kilomètres contre la montre individuel
- ◆ Départ du premier coureur à 8h 30 au SUPER U à Ruoms
- ◆ Ordre de départ toutes les minutes dans l'ordre inverse du classement individuel de la veille
- ◆ Contrôle et signature 15 minutes avant le départ de chaque coureur au SUPER U à Ruoms
- ◆ Arrivée Sampzon

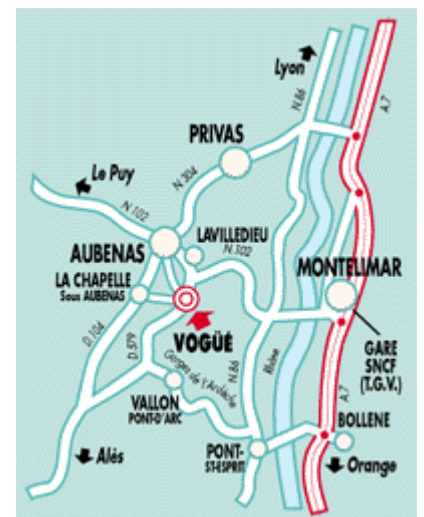


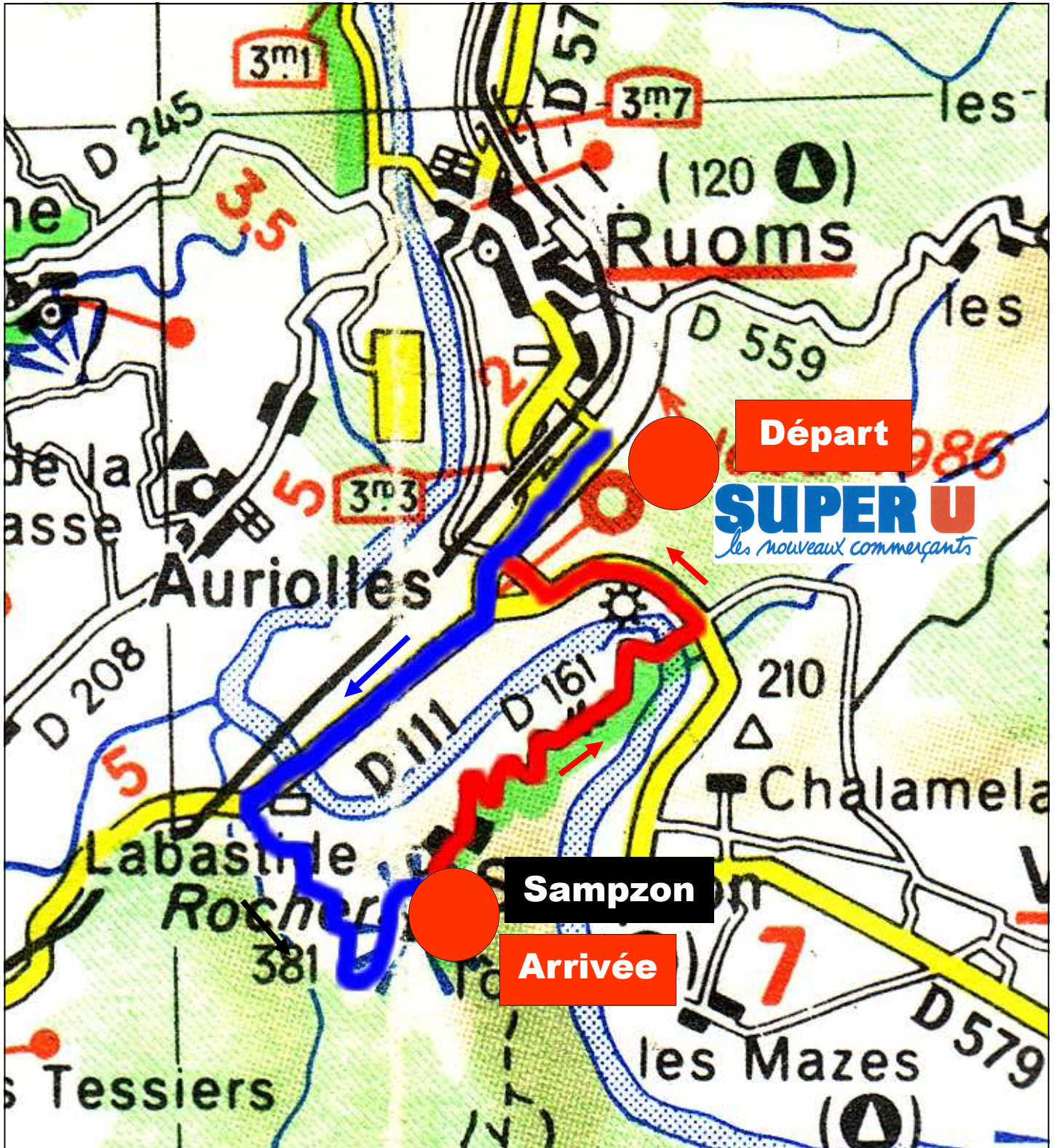
Domaine Lou Capitelte
07200 VOGUE - France

Tél. +(33)4 75 37 71 32
Fax. +(33)4 75 37 01 29

Contact :


resa@loucapitelte.com



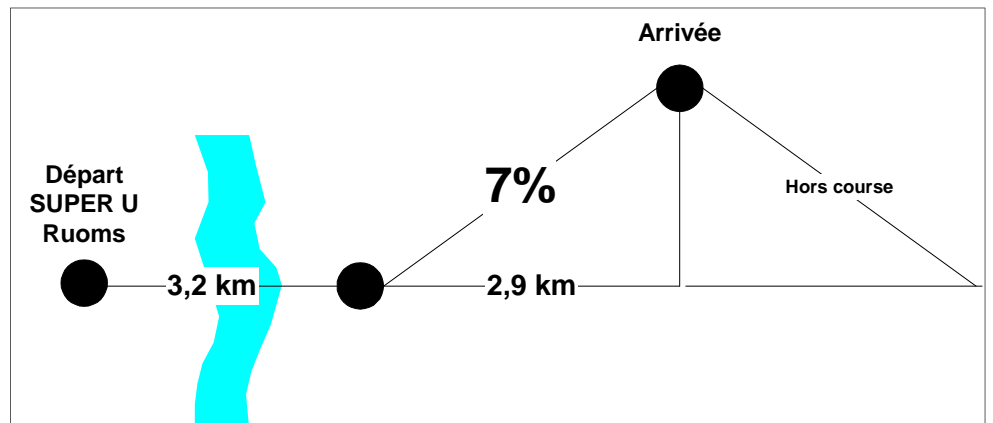


Suivre le sens des flèches :

 **Contre-la-montre**

 Sens de circulation obligatoire après l'épreuve.

Attention !
Descente dangereuse.



PRIX DE LA VILLE D'AUBENAS



Dimanche 10 avril 2016



COURSE EN LIGNE VOGUE - AUBENAS

Localité	Km	Moyenne horaire		
		Cumul	40	45
Domaine Lou Capitelle (départ fictif)	0	0	14:30	14:30
Croisement D1 - D559	2,5	2,5	14:33	14:33
Croisement D1 - D559 (départ réel)	0	0	14:32	14:32
La Fontaine du Cade GPM	4	4	14:38	14:37
Lagorce (croisement)	6,5	10,5	14:47	14:46
Ruoms	8	18,5	14:59	14:56
Pradons	2,5	21	15:03	15:00
St Maurice d'Ardèche	7,5	28,5	15:14	15:10
La Fontaine du Cade GPM	5	33,5	15:22	15:16
Lagorce (croisement)	6,5	40	15:32	15:25
Ruoms	7,5	47,5	15:43	15:35
Pradons	2,5	50	15:47	15:38
St Maurice d'Ardèche	8	58	15:59	15:49
La Fontaine du Cade GPM	5	63	16:06	15:56
Lagorce (croisement)	6,5	69,5	16:16	16:04
Ruoms	7,5	77	16:27	16:14
Pradons	2,5	79,5	16:31	16:18
St Maurice d'Ardèche	8	87,5	16:43	16:28
Vogüé Gare	3	90,5	16:47	16:32
St Sernin	4	94,5	16:53	16:38
St Etienne de Fontbellon	4	98,5	16:59	16:43
Aubenas	3	101,5	17:04	16:47

◆ Parcours de 102 Kilomètres en ligne

◆ Départ 14h 30
au Domaine Lou Capitelle
(départ fictif)

◆ Contrôle et signature de 13h 45 à 14h 15
au Domaine Lou Capitelle

◆ Arrivée Aubenas



Arrivée

Aubenas

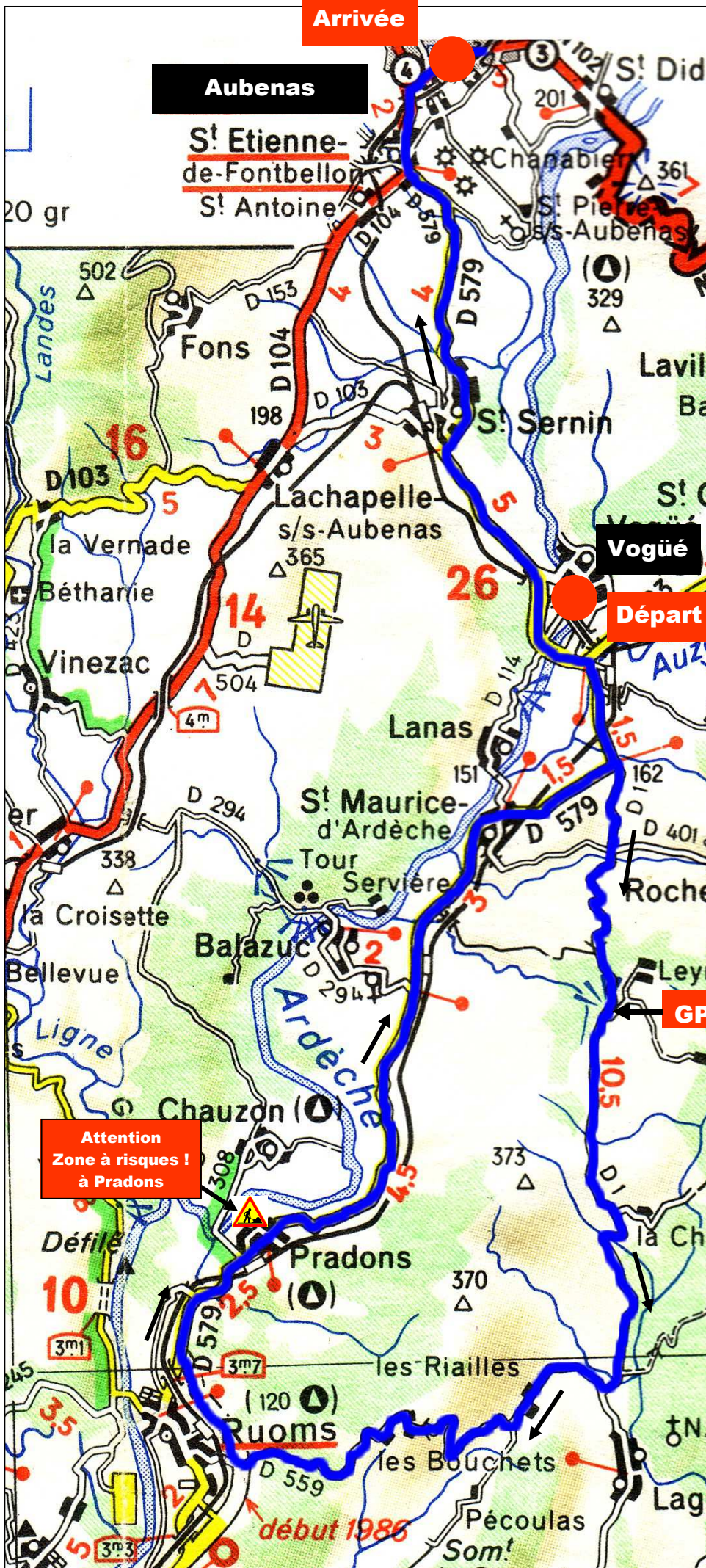
S^t Etienne-
de-Fontbellon
S^t Antoine

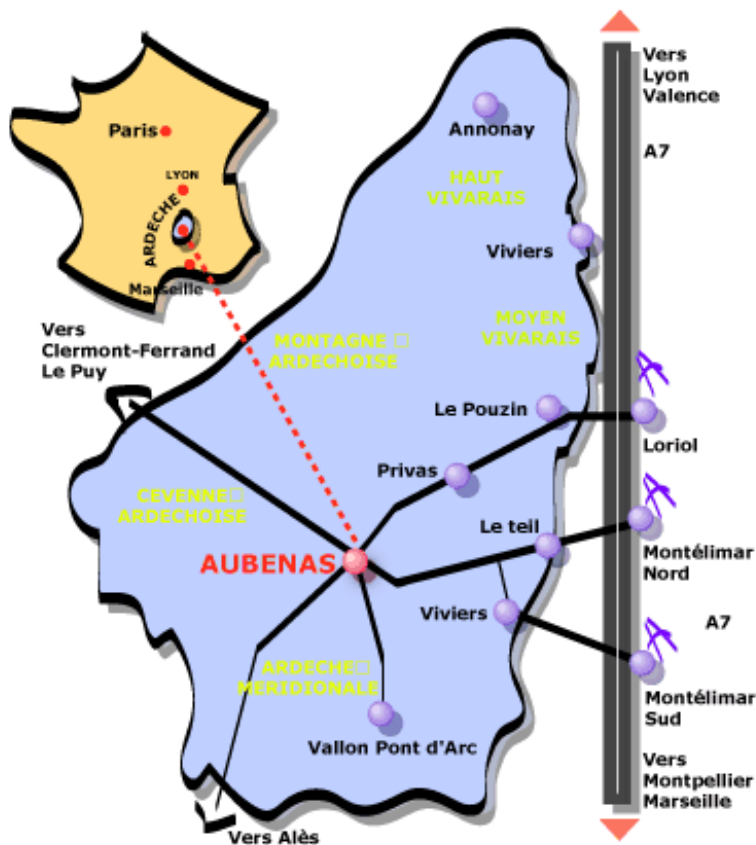
Départ

GPM

Attention
Zone à risques !
à Pradons

début 1986





Office de tourisme d'Aubenas
 4 boulevard Gambetta
 BP 208
 07204 AUBENAS Cedex
 Tél. 04.75.89.02.03
 Fax 04.75.89.02.04

Contact :
www.aubenasvals.com

